range. L'oppression du gouvernement impérial fut telle que trois directeurs-généraux de police, Duvilliers-Duterrage, à Amsterdam, Marivaux, à Rotterdam, et Eymar, à La Haye, dûrent se trouver, à coup sûr, fort maltraités, si Van der Palm et son ouvrage de 1813 leur tombèrent sous la main. Les lois sur la conscription étaient seules capables de causer un incendie. La proscription des mœurs et de la langue du pays, les violations de domicile et les exactions des droits réunis faisaient exécrer de plus en plus la police française, police importée par les hommes de Napoléon sur cette terre de franchise et de liberté, nommée la Hollande. Revenu de la terrible campagne de 1812, Napoléon se vit obligé, pour réparer ses pertes, de tripler ses vexations. La soirée du 16 novembre 1813 porta le dernier coup à cette intolérable servitude. Amsterdam se lève toute entière, renverse le agens de la police française, et ce signal de révolution, qu'attendait La Haye, amène le renversement désiré de l'oppression étrangère.

Nous fûmes, nous devons l'avouer, de rudes maîtres en cette Hollande! Le préfet de France à Amsterdam surpassa tous les autres en cruauté (1). Au dire des journaux du tems, rien ne pût arrêter son arbitraire odieux. La position de la Hollande était alors celle de la France; en France on soupirait avec une égale ardeur après le repos. Bientôt La Haye n'hésite pas à agir ouvertement. Les mêmes transports qui accueillirent les Bourbons en 1814, après une guerre de quinze ans, éclatèrent au rétablissement de la maison d'Orange, le 19 novembre. M. le lieutenant-général Fagel et M. Perponcher s'embarquaient à Schéveningue, aux acclamations du peuple, pour aller chercher Guillaume-Frédéric à Londres. Le 26, le prince montait, à Deal, à bord d'un vaisseau de guerre anglais, le 30, il faisait son entrée dans La Haye avec le comte de Limbourg-Styrum, MM. de Perponcher, Fagel et lord Clancarty, ministre envoyé par le cabinet de Saint-James. Un hasard remarquable, c'est que le jour même de son inauguration royale à Amsterdam, les alliés prenaient Paris. On pouvait dès-lors présager raisonnablement la réunion de ces deux pays de Belgique et de Hollande, qu'avaient séparés les bouleversemens politiques survenus en Europe à la suite de la réforme au seizième siècle. Cette réunion fut conclue le 31 mai 1814 entre la France et les souverains alliés.

La Belgique, ce terrain neutre sur lequel espadonnaient de tems à autre les puissances, pour y vider leurs querelles, recevait ainsi les bases d'une constitution; un pacte solennel réunissait la Belgique et la Hollande en un seul corps politique. Union intime, ou plutôt fusion complète des deux grandes parties du royaume; liberté de culte et de conscience, participation de toutes les provinces à la représentation nationale; jouissance égale des avantages commerciaux, admission égale de toutes les parties du royaume à la navigation des colonies, communauté de dettes, etc., etc. Voilà quelles étaient les obligations les plus saillantes des huit articles imposés au roi. *(La suite à un prochain numéro.)*

(1) Un journal belge cite à ce sujet le fait suivant :

Il faut entendre dans le pays les récits des cruautés, exercées par M. de Celles, alors préfet a Amsterdam, pour se faire une idée d'une pareille administration, et surtout du caractère d'un pareil chef. M. de Stassart, préfet à La Haye dans le même tems, n'était guère moins exécré. On raconte qu'il faisait instiller goutte à goutte de la cire à cacheter brûlante sur les membres des malheureux conscrits épileptiques, pour s'assurer par leur insensibilité qu'ils ne feignaient pas la maladie. Nous ne citons que ce fait au milieu de vingt autres analogues, que la population toute entière de La Haye et d'Amsterdam reprochent à ces coryphées de notre révolution. Nous leur conseillons d'aller sur les lieux démentir la voix publique.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

FAILLITE DE MOISE BONN.

Par jugement du tribunal de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, siégeant en matière de commerce, en date du 22 juillet courant, Moïse Bonn, ci-devant marchand à Luxembourg, a été déclaré en état de faillite, l'ouverture de sa faillite fixée au premier juillet courant. Monsieur le juge Eyschen a été nommé juge-commissaire, et monsieur J.-P. Reuter, fabricant à Luxembourg, agent de ladite faillite.

Luxembourg, le 24 juillet 1835.

AVIS.

Les créanciers de la faillite de Moïse Bonn sont convoqués au jeudi, 6 août prochain, à deux heures de l'après-midi, en l'auditoire du tribunal de commerce à Luxembourg, à l'effet de proceder à la formation de la liste triple pour la nomination des syndics provisoires, conformément à l'article 480 du code de commerce.

L'agent de la faillite, J.-P. Reuter.

Le dépôt de liqueurs de J.-A. Metz, vient d'être transféré chez M. *Ledant-Tockert*, marchand-épicier, Marché-aux-Grains, n° 385, à Luxembourg, qui en a le débit en gros et en détail.

VENTE D'UNE SUPERBE COLLECTION DE
LIVRES DE TOUS GENRES,

Provenant de plusieurs bibliothèques,

Qui aura lieu à Luxembourg, les mercredi 29, jeudi 30, vendredi 31 juillet 1835, et jours suivans, s'il y a lieu, à trois heures précises de l'après-midi, à l'Hôtel de Cologne, où le catalogue se distribue, ainsi que chez M. FUNCK, Notaire.

AVIS. — Les personnes qui ont des livres à vendre, sont priées de les envoyer au local de la vente.

On pourra examiner dans la matinée, tous les ouvrages qui seront vendus dans l'après-midi. On vendra environ n^os par jour, plus d'autres bons ouvrages qui n'ont pu être portés sur le Catalogue

La vente se fera au comptant, avec augmentation de dix pour cent.

A VENDRE HORS MAINS DEUX JARDINS, agréablement situés à Clausen, connus sous le nom de *Dammengarten*.

S'adresser, pour connaître les conditions, au propriétaire, le Sr. Heuertz, aubergiste en cette ville, ou au notaire sous-signé. J. Funck, not.

VENTE PUBLIQUE.

Au jeudi, 13 août 1835, à deux heures de relevée, il sera procédé à la vente publique, à crédit, de la maison Remacle, rue de Beaumont, en cette ville.

S'adresser, pour les conditions, à M. Namur, avoué.

Oeffentlicher Verkauf.

Am Donnerstage, den 13. August 1835, um zwei Uhr Nachmittags, wird man zur öffentlichen Versteigerung, auf Borg, von dem Remacles-Hause, in der Beaumonts-Straße allhier, schreiten.

Liebhaber mögen sich an Herrn Anwald Namur wenden.

Am Donnerstage, 30., um acht Uhr Morgens, wird im Wohnsitz des Herrn Benand Schloeder, in Luxemburg, der Anstand von dessen Fallment herrührenden Weinen, Branntweinen, Liqueurs, Colonial-Waaren und andern, nebst einer Quantität guten Heues versteigert.

Luxemburg, den 25. Juli 1835. Baafen, Not.

Am Sonntage, 2ten August nächstkünftig, Nachmittags, nach gehaltenem Gottesdienst, wird in Schools-Haus, dieses mit Scheuer, Ställen, Garten und andern Acker-Feldern, auf Borg, an die Meistbietenden verauctionnirt. Baafen.

Donnerstag den 6 August a. c, des Morgens um 10 Uhr werden die Arbeiten und Lieferungen zue Erbauung einer neuen Kirche in Bollendorf, in dem Amtslokale des unterzeichneten Bürgermeisters, öffentlich, an den Wenigstfordernden in Verding gegeben, wozu Uebernahmslustige hiermit eingeladen werden.

Nach den revidirten und festgesetzten Kostenanschlägen, betragen die zu überlassenden Arbeiten und Lieferungen, nach Abzug der im Kostenanschlag enthaltenen Beträge der Positionen N° 29, 30, 31, 87, 88, 89 und 90, welche nicht zu der Entreprise-Summe gehören,

	Thlr.	Sgr.	Pf.
zusammen	8927	2	2
Desgl für Transportkosten und Herbeischaffen der Materialien	2461	23	7
Summa	11388	25	9

Die Pläne und Kostenanschläge und Bedingungen können täglich auf den Amtsstuben des unterzeichneten Bürgermeisters, wie auch des Hrn. Bau-Inspectors Wolff, in Trier, eingesehen werden.

Bollendorf, den 17. Juli 1835. Lefort.

Oeffentlicher Verkauf eines schönen und großen Hauses, gelegen in der Stadt Remich.

Am Montage, 3. August 1835, um ein Uhr Nachmittags, wird unterzeichneter Notar Lacroix, in der Behausung des Herrn Christian Hertzig, zu Remich, auf Ansehen der Erben Kesseler, dem Meistbietenden ein Haus und einen Obstgarten zuschlagen.

Dieses Wohnhaus, auf dem Markte gelegen, ist zu jeder Handelsanstalt geeignet.

Man beliebe sich an den Notar zu wenden. Lacroix.

Am Montage, 3ten August künftig, drei Uhr Nachmittags, öffentliche Versteigerung eines Wohnhauses, sammt Scheuer, Stallungen und großem Garten, gelegen auf dem Limpersberg, bekannt unter'm Namen Kiessen-Haus, auf Ansehen des Herrn Louis Gauville, Eigenthümer, wohnend in Hollerich. Majerus, Not.

Versteigerung eines Wohnhauses, gemäß dem Gesetze vom 12ten Juni 1816.

Am Montage, 10ten künftigen Monats August, zwei Uhr Nachmittags, wird auf Ansehen des Syndikus des Fallments des Johannes Genot, Bäcker, wohnend in Clausen, durch öffentliche Versteigerung und auf Borg, erblich zugeschlagen:

Ein Wohnhaus, gelegen in Clausen, Vorstadt Luxemburg, an der Landstraße, N° 125, zwischen den Erben Nikolas Ernsdorff und Herrn Franz Heuertz.

Die Versteigerung wird in der Behausung allda selbst statt finden.

Luxemburg, den 14ten Juli 1835. Majerus, Notar.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.